

# NOTICE D'UTILISATION DES ÉLINGUES CHAINES

## **Les limites d'utilisation :**

Etant donné le risque d'accroissement de la fragilité, les élingues chaînes ne doivent pas être utilisées dans des solutions acides, ni dans des atmosphères très acides, par exemple au dessus ou près d'un bain de décapage.

Les élingues chaînes ne doivent pas être soumises au traitement thermique, à la galvanisation ni à tout autre procédé comportant le chauffage ou le décapage. Ces procédés peuvent exercer un effet nuisible et ils invalideront le certificat de conformité.

Les élingues chaînes sont utilisables à des températures conformes au tableau ci-contre :

Aucune réduction de la charge maximale d'utilisation n'est nécessaire entre moins 40 ° C et + 200 ° C. Toute élingue accidentellement exposée à des températures supérieures à celles indiquées devra être immédiatement mise hors service et renvoyée au distributeur pour examen.

Les utilisateurs tendent souvent à sous-estimer les dangers présentés par les élingues et les compétences nécessaires pour s'en servir. Il est essentiel, par conséquent, que toutes les personnes intéressées reçoivent la formation nécessaire et en cas de doute, il faudra faire appel à un expert indépendant.

TEMPERATURE D'UTILISATION	REDUCTION DE LA CHARGE MAXIMALE D'UTILISATION	
	CLASSE 8	CLASSE 10
- 40 ° C à 200 ° C	AUCUNE	AUCUNE
200 ° C à 300 ° C	10 %	NE PAS UTILISER
300 ° C à 400 ° C	25 %	
SUPERIEUR à 400 ° C	NE PAS UTILISER	

## **Avant la première mise en service :**

Vérifier que vous avez reçu le certificat du fabricant et la déclaration de conformité CE avant la mise en service de l'élingue.

Vérifier que l'élingue est conforme à votre spécification. Vérifier que les références et la charge maximale d'utilisation ( CMU ) indiquée sur la plaquette correspondent aux renseignements sur le certificat du fabricant.

Une notice d'utilisation doit être fournie pour chaque élingue livrée.

Les caractéristiques de l'élingue sont à rentrer dans le registre du matériel de levage.

## **Avant chaque utilisation :**

Vérifier l'aspect visuel de l'élingue afin d'identifier tout signe d'usure, de choc ou d'endommagement. Retirer l'élingue du service en cas de doute.

## **En utilisation :**

Ne jamais dépasser la CMU indiquée sur la plaquette d'identification.

Respecter scrupuleusement les limites imposées par l'angle des brins par rapport à la verticale.

Tenir compte des réductions de charge imposées par des conditions spécifiques telles que température élevée, angle de 45 à 60 ° par rapport à la verticale, etc...

Vérifier que la maille de tête s'articule librement sur le crochet de grue ou sur tout autre engin de levage.

Le crochet de grue devrait être placé au-dessus du centre de gravité de la charge et de la forme de de l'élingue doit en découler avec l'utilisation des griffes de raccourcissement pour ajuster les longueurs des brins lorsque nécessaire.

Vérifier qu'il n'existe pas d'obstacles à la levée de la charge.

Ne pas laisser la charge en l'air sans surveillance.

Lorsque la charge est levée en noeud coulant, la charge utile autorisée ne doit pas dépasser 80 % de la charge normale d'utilisation marquée sur la plaquette.

## **Maintenance:**

### Inspection

Les élingues chaînes doivent recevoir une vérification visuelle avant chaque utilisation et l'élingue doit être retirée du service et confiée à une personne compétente si l'un des défauts suivants est constaté :

- Torsion des maillons, manilles ou crochets.
- Allongement d'un maillon de chaîne.
- Usure de la chaîne, surtout entre les maillons. Le diamètre relevé à n'importe quel point ne devrait pas être inférieur à 90 % du diamètre nominal de la chaîne.
- Coupures, fissures, corrosion excessive, décoloration à cause de surchauffe ou tout autre défaut.
- Tout signe d'augmentation de l'ouverture des crochets. Celle-ci ne devrait pas dépasser 10 % de la valeur nominale de l'ouverture.

### Examen détaillé.

La norme NF EN 818-4 exige un examen détaillé de l'élingue au moins tous les 12 mois par une personne compétente mais cet intervalle d'inspection peut être plus court :

- Lorsque les élingues sont utilisées en permanence ou lorsque les conditions de travail sont sévères, un examen plus fréquent est conseillé.
- Ne jamais essayer de réparer les élingues chaînes sur le lieu de travail.
- Votre distributeur pourra se charger des examens et effectuer les réparations nécessaires.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter :

**Mémento de l'élingueur**  
**Edition INRS ED 919**  
novembre 2004